Tout Tresses COURT !

Association n° W332019243 Tresses Running, mairie de Tresses Avenue des Ecoles 33370 Tresses.

Tel : 07 62 12 12 27
Mail : tressesrunning@gmail.com

Site internet : www.tressesrunning.weebly.com

REGLEMENT DE LA COURSE TOUT TRESSES COURT 2023

REGLEMENT DE LA COURSE TOUT TRESSES COURT

Préliminaire :

La manifestation Pédestre Tout Tresses Court organisée par l'association Tresses Running, avenue des écoles BP 67 ,33370 Tresses, objet du règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux des secours, de l'organisation ou acceptés par celle-ci, ainsi qu'aux animaux.

1. **Lieu , date et nature de la compétition , caractéristiques:**

Lieu : Commune de Tresses 33370

Date de la course : Le Samedi 17 juin 2023

Heure de départ : 19h00

Heure d'arrivée : 22h00

Distances des Parcours : 9 km et 14 km

Dénivelé : parcours 9 km = 99 mètres / parcours 14 km = 140 mètres

Lieu de départ : Parc Marès, Tresses https://goo.gl/maps/kMnpud7LxSCpCwfu5

Lieu d'arrivée : Parc Marès, Tresses https://goo.gl/maps/kMnpud7LxSCpCwfu5

PLAN DU PARCOURS :

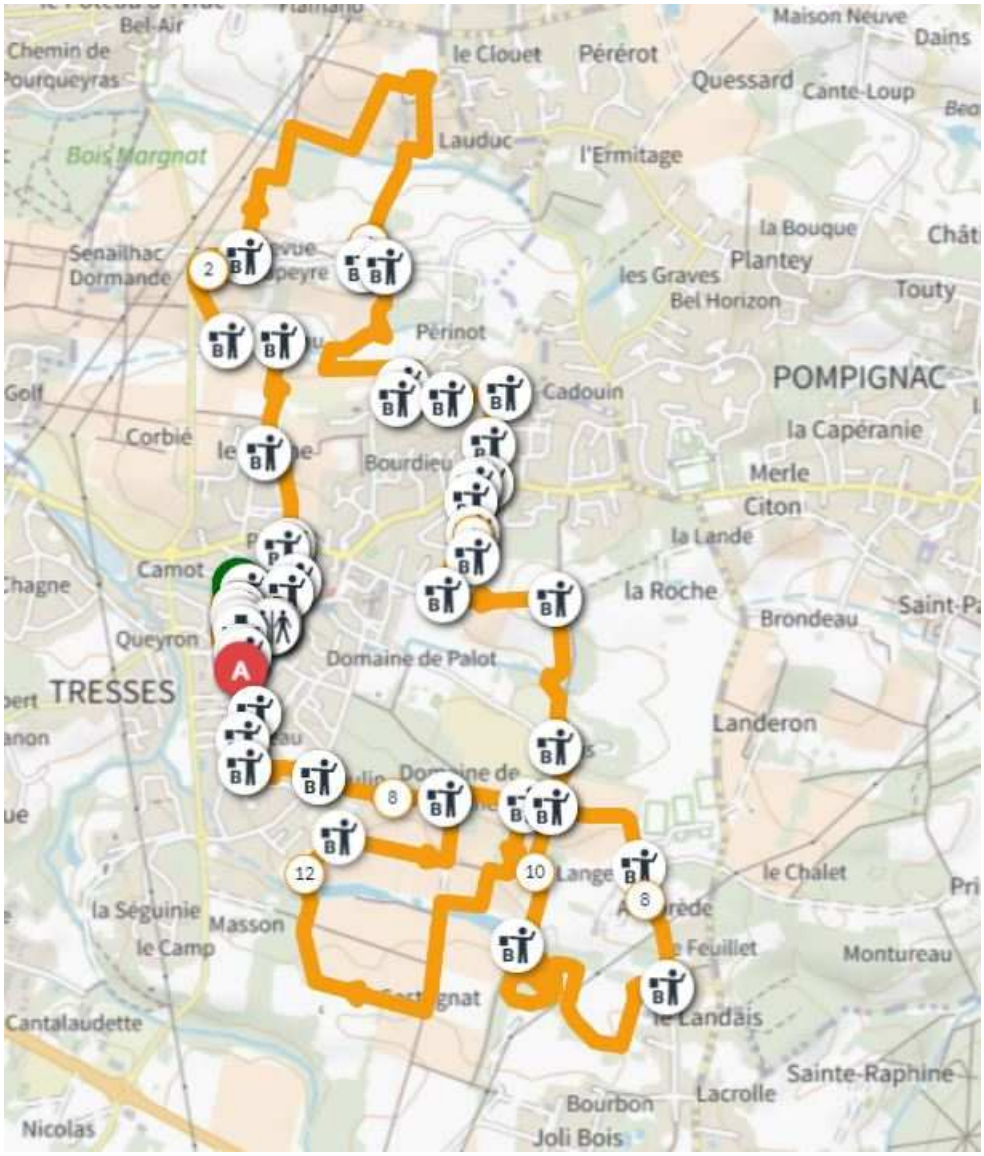

Caractéristiques : Course à pied hors stade en compétition en majorité nature, organisée par l'association Tresses Running, le jour de la Fête Locale.

2. **Organisateur :**

- Structure Associée : Association Tresses Running n° W3320119243 dont le siège social est situé à Mairie de Tresses, Avenue des Ecoles BP 67, 33370 Tresses. Mail tressesrunning@gmail.com
Site internet : http://tressesrunning.weebly.com
-Responsable Juridique : Mr Philippe Lejean, Président de Tresses Running, de nationalité Française.
Coordonnées Téléphoniques : **07 62 12 12 27.**

3. **Conditions de participation :**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) –Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent être au minimum âgés de 16 ans l'année de la course, les catégories concernées sont les : cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans 1, 2, 3 ,4 .

b) –Certificat médical : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation est soumise à la présentation obligatoire :

- Pour les mineurs, d'une autorisation parentale.
- Soit d'une licence Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agrée sur laquelle doit apparaitre, par tous les moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'une licence en compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les Athlètes étrangers, mêmes licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue Française (ou accompagné d'une traduction en langue Française si rédigé dans une autre langue).
- Modalités de remise des documents sur site d'inscription **www.tressesrunning.weebly.com/ et** https://www.protiming.fr/runnings/detail/6507 pour les inscriptions en ligne, les inscriptions sur place auront lieu, parc Mares, avenue des écoles 33370 Tresses.
- Modalité de remise des dossards : sur le lieu de départ de la course de 15h à 18h30.

c) –Droit d'inscription : le droit d'inscription est de

a. PARCOURS 9KM : 9 € + 1 € de frais d'inscriptions pour les inscriptions en ligne, de 11 € pour les inscriptions sur place

b. PARCOURS 14KM : 15 € + 1 € de frais d'inscriptions pour les inscriptions en ligne, de 17 € pour les inscriptions sur place
pour la course donnant droit à :

- Un lot à la remise du Dossard avant la course pour les Athlètes.
- Le droit d'inscription est payable à https://www.protiming.fr/runnings/detail/6507 site d'inscription en ligne, ou par courrier à Tresses Running, Mairie, 5 av des écoles, 33370 Tresses ou sur place.

d) –Clôture des inscriptions : La clôture des inscriptions est fixée :

- en ligne au 16 juin 2023 à 0h00.
- par courrier au 12 juin 2023 (cachet de la poste faisant foi)
- sur place de 15h à 18h30 le 17 juin 2023.
- Tout dossier sera considéré comme incomplet, s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes - Le bulletin d'engagement officiel dûment complété et signé- Le paiement des droits d'engagements - Le certificat médical ou la copie d'une des licences énumérées à l'art 3,b du présent règlement

e) –Athlètes Handisport : Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) –Mineurs : Les Athlètes Mineurs sont admis. (minimum 16ans en 2023)
g) –Dossard : L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.
h) –Matériel de sécurité : Néant
i) –Rétractation : Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.
j) –Acceptation du présent règlement : Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. <u>Cession de Dossard</u> :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que se soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. <u>Assurances :</u>

a) –Responsabilité civile : Contrat GROUPE n° 108138 FR, n° d'adhérent 3317215, date d'effet le 20/01/2023 au 31/08/2023 souscrit auprès de la FFBA (Fédération Française du Bénévolat Associatif)
b) –Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autre Athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. <u>Règles sportives :</u>

La compétition se déroule se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

a) –Jury :
Le jury est composé du bureau de l'association organisatrice.
b) –Aide aux concurrents :
Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors zone, est interdite
c) –Suiveur :
Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

d) –Assistance :
Aucune assistance n'est autorisée.
e) –Limites horaires :

Le temps maximum alloué pour la course Tout Tresses Court est de 2h30 (9km et 14km). Passé ce délais les concurrents seront considérés comme hors course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

f) –Chronométrage :
Le chronométrage est assuré par transpondeurs électroniques intégrés aux dossards. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entrainera la disqualification du concurrent.

7. Classement et récompenses :

a) –Classements :
Il sera établi pour la course Tout Tresses court un classement scratch, les catégories et sexes seront identifiés dans le classement.

b) – Récompenses : Coupes, lots divers.
Pour la course Tout Tresses Court une récompense sera remise aux vainqueurs de du classement scratch des 2 parcours hommes et femmes.

d) – Publication des résultats.
Les résultats seront publiés sur le site internet de Tresses Running www.tressesrunning.weebly.com et sites tiers.

Conformément à la loi dite « informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA , en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr) .

8. Ravitaillements :

Pour la course Tout Tresses Court : Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Des poste de ravitaillement en eaux seront installés au km 3.8 / 6.15 / pour le parcours 9km et 3.8 / 6.15 / 10.19 pour le parcours 14km.

9. Sécurité et soins :

a) –Voies utilisées : La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation : il est demandé de circuler sur le trottoir large chaussée à droite au chemin de Pétrus.

b) –Sécurité des concurrents : La sécurité est assurée par l'association retenue par Tresses Running agréé Sécurité Civile par la Préfecture de Gironde, association d'assistance mandatée par la Mairie de Tresses

c) –Entraide entre concurrents : Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10. Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles –ci sur tout support, dans le monde entier.

12. Force Majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leur Frais d'engagement à hauteur de la somme versée, sans prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Contact : tressesrunning@gmail.com

www.tressesrunning.weebly.com